

PIÈCES A FOURNIR PAR LE VENDEUR Vente d'un appartement

- Titre de propriété
- Diagnostics
- Dernier avis d'imposition de la taxe foncière
- RIB signé en version papier
- Carte d'identité ou passeport
- Copie des offres de prêt à rembourser si prêt hypothécaire

Travaux de moins de dix ans relevant de la garantie décennale :

- Copie des factures,
- Copie des attestations d'assurance de responsabilité décennale des entreprises

Travaux de moins de dix ans relevant de l'assurance dommage ouvrage :

- Contrat d'assurance dommage ouvrage ou attestation d'assurance,
- Justificatif paiement prime

Travaux relevant d'une autorisation d'urbanisme :

- Copie permis de construire ou déclaration de travaux
- Copie déclaration d'achèvement des travaux
- Attestation de non-contestation de la conformité (si PC délivré à compter du 1^{er} octobre 2007) ou certificat de conformité (si PC délivré avant le 1^{er} octobre 2007)
- Procès-verbal de réception des travaux s'il y a lieu
- Copie des offres de prêt à rembourser si prêt hypothécaire

Sinistre ayant fait l'objet d'une indemnisation après arrêté de catastrophe naturelle :

- Copie du rapport d'expertise s'il y a lieu
- Copie des factures.

Copropriété (*) :

- Copie du règlement de copropriété et ses modificatifs
- Nom et adresse du syndic
- Copie du carnet d'entretien
- Copie des procès-verbaux des trois dernières assemblées générales
- Diagnostics de la copropriété
- Copie des relevés de charges annuels pour les deux derniers exercice clos,
- Copie du dernier appel de charge

(*) l'ensemble de ces pièces devraient être disponible sur votre espace auprès du syndic